

Rappel des engagements consommateur – producteur en AMAP*

Il s'agit ici de rappeler les principaux engagements du consommateur et du producteur afin d'éveiller les consciences sur les implications inhérentes à votre adhésion. La liste fournie n'est pas exhaustive, mais fait appel à la motivation et au sérieux requis dans toute association, plus particulièrement en AMAP où votre engagement intègre le projet professionnel d'une activité agricole de proximité et respectueuse de l'environnement.

Côté consommateur	Côté producteur
<p>En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Couvrir les frais d'adhésion à l'association et s'engager contractuellement sur une période définie en réglant ses paniers à l'avance (modalités de paiement possible)- Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits, sur le lieu de distribution.- Venir soi-même assurer la distribution des paniers deux ou trois fois par an (en s'inscrivant au préalable sur le planning de l'AMAP).- Comprendre que l'approbation des principes d'une AMAP inclut le partage des risques (solidarité en cas d'aléas climatiques, etc.) pour la saison à venir.- Accepter de consacrer un peu de son temps libre pour réaliser une ou plusieurs demi-journée(s) de travail sur l'exploitation ou pour participer à des projets pédagogiques mis en place par l'AMAP.- Assister à quelques réunions chaque année, puisque des décisions essentielles et concrètes seront prises en réunions.- Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès du référent et du producteur (explications ou améliorations possibles).- Partager ses idées et ses initiatives avec le producteur et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.	<p>En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Produire une diversité de légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés.- Livrer les produits au jour et à l'heure dits, sur le lieu de distribution.- Être transparent quant à son mode de production.- Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie, etc.).- Être ouvert et disponible pour discuter de son travail et de ses cultures aux partenaires et aux amapiens.- Participer aux événements mis en place par l'AMAP.- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons.- Effectuer une évaluation à la fin de la saison.